

UZERCHE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 juin 2013

3ème séance

Ouverture de la séance à 20h

Appel nominal :

<u>Ont donné procuration :</u> Nathalie RAUFLET à Frédérique REAL	<u>Absents :</u> Jean-Pierre LAGERSIE Catherine DAVID
---	--

DECISIONS :

- Arrêté portant approbation du paiement des honoraires affaire SAUVAGE
- Arrêté portant approbation du remboursement des frais d'un agent de la Ville
- Arrêté portant approbation de versement d'un don au profit de l'Echo
- Arrêté portant approbation du paiement d'une contravention
- Arrêté portant approbation du contrat de cession des droits de représentation souscrit avec la société l'Arbre à Couleur
- Arrêté portant approbation du contrat de cession des droits de représentation souscrit avec la société Blue Fish
- Arrêté portant approbation du contrat de cession des droits de représentation souscrit avec le cirque No problem
- Arrêté portant approbation du contrat de cession des droits de représentation souscrit avec la société Dee Jay Team
- Arrêté portant approbation du contrat de cession des droits de représentation souscrit avec l'association Pol Compagnie
- Arrêté portant approbation du contrat de cession des droits de représentation souscrit avec l'association les Arts Verts et Cie
- Arrêté portant approbation du contrat de cession des droits de représentation souscrit avec la compagnie AECE
- Arrêté portant approbation du contrat de cession des droits de représentation souscrit avec la société Makapuche ASBL
- Arrêté portant approbation du marché fourniture et livraison de raps en liaison froide au restaurant scolaire des Buges pour l'année 2013-2014

I - DELIBERATIONS

1. COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE

Intégration de trois communes nécessitant une définition d'une nouvelle représentativité

Mme la Députée-maire rappelle qu'au 01/01/2014, la communauté de communes va s'agrandir de trois nouvelles communes, et qu'il y aura de fait une modification de l'assemblée communautaire.

Elle commente un diaporama qui expose :

- La répartition statistique de la population de chaque commune dans l'EPCI
- La proposition de la communauté de communes consistant à arrêter une nouvelle répartition des sièges communautaires, proposition soumise au vote de chaque conseil municipal des 12 membres communautaires,
- Et précise qu'à défaut d'accord des communes sur cette unique proposition, la composition de l'EPCI serait alors arrêtée par Mme le Préfet.

Après débat entre les élus,

A l'unanimité,

DONNE UN AVIS FAVORABLE à la constitution d'une nouvelle assemblée communautaire issue de l'intégration de trois nouvelles communes, assemblée qui comprendrait 30 sièges, dont 8 sièges pour le Commune d'Uzerche.

2. SEM « UZERCHE TERRITOIRE D'ENERGIE POSITIVE »

Mme la Députée-maire rappelle les 2 projets de microcentrales hydroélectriques qui vont être réalisés sur le site de la Papeterie et la Minoterie.

Pour porter ces projets une SEM UZERCHE TERRITOIRE D'ENERGIES POSITIVES va être constituée avec 7 actionnaires, nombre minimum réglementaire.

La Ville d'Uzerche reste majoritaire à hauteur de 51%, les autres actionnaires étant :

- GDF-SUEZ / SHEM : 46%
- Communauté de Communes du Pays d'Uzerche : 0,6%
- Conseil Général : 0,6%
- Sem Territoires19 : 0,6%
- Philippe SERRE : 0,6%
- Daniel PIGEON : 0,6%

Cette SEM aura un capital de départ de 100 000 €, la Commune d'Uzerche rentrera donc au capital à hauteur de 51 000 €.

A l'unanimité

1°/ AUTORISE Mme la Députée-maire, ou son représentant à effectuer toutes les formalités utiles à la constitution de cette société.

2°/ DONNE POUVOIR à la SEM Territoires 19 pour effectuer les formalités administratives utiles à la constitution de cette société.

3°/ AUTORISE Mme la Députée-maire à signer la convention d'assistance technique à intervenir avec la SEM TERRITOIRES 19.

3. MICRO-CENTRALES HYDRO-ELECTRIQUES MINOTERIE ET PAPETERIE

Madame la Députée-maire rappelle que, compte-tenu de l'évolution des 2 dossiers, le plan de financement initial prévoyait une intervention de fonds publics uniquement sur le site de la Papeterie (transfert des subventions du Contrat de Pays qui avaient été mobilisé sur la Maison de santé pluridisciplinaire).

Compte-tenu de l'évolution des projets, elle propose un nouveau plan de financement incluant les investissements des 2 sites, à savoir :

Montant des subventions scindées pour les 2 projets					
Chute d'eau Minoterie			Chute d'eau Papeterie		
877 300 €			872 500 €		
Etat (Contrat Pays - FNADT)	123 655 €	14,09%	Etat (Contrat Pays - FNADT)	123 655 €	14,17%
Région (dispositif ADEME/Région)	50 000 €	5,70%	Région (dispositif ADEME/Région)	50 000 €	5,73%
CG (Contrat de Pays - Terr)	60 000 €	6,84%	CG (Contrat de Pays - Terr)	60 000 €	6,88%
Europe FEDER mesure 43	50 000 €	5,70%	Europe FEDER mesure 43	50 000 €	5,73%
Total financements publics	283 655 €	32,33%	Total financements publics	283 655 €	32,51%
Autofinancement	593 645 €	67,67%	Autofinancement	588 845 €	67,49%
Total	877 300 €		Total	872 500 €	

Montant des subventions pour les 2 projets		
Etat (Contrat Pays - FNADT)	247 310 €	14,13%
Région (dispositif ADEME/Région)	100 000 €	5,71%
CG (Contrat de Pays - Terr)	120 000 €	6,86%
Europe FEDER mesure 43	100 000 €	5,71%
Total financements publics	567 310 €	32,42%
Autofinancement	1 182 490 €	67,58%
Total	1 749 800 €	

Les travaux pourraient débiter à l'automne 2013.

A l'unanimité

1°/ AUTORISE Mme la Députée-maire, ou son représentant à déposer les dossiers de subvention auprès des différents financeurs

2°/ DONNE POUVOIR à Mme la Députée-maire pour engager toutes les démarches administratives et techniques pour la bonne réalisation de ces projets.

4. ESPACE MEMOIRE

Approbation des signatures des marchés relatifs à L'Espace Mémoire

Madame la Députée-maire informe le Conseil Municipal que la consultation pour les travaux de l'Espace Mémoire (coût : environ 2.5 millions d'euros) vont être lancés cette semaine pour un retour des offres prévu 3^{ème} semaine de Juillet.

Le début des travaux est prévu en Septembre 2013 pour une livraison du bâtiment au 1^{er} juillet 2014. Le bâtiment accueillera comme première exposition des œuvres d'Henri Cueco, avec possibilité d'expositions temporaire sur d'autres espaces du bâtiment.

A l'unanimité

1°/ AUTORISE Mme la Députée-maire, ou son représentant à signer les marchés des entreprises à l'issue des consultations et après avis de la Commission d'ouverture des plis et tout autre document pour le bon déroulement des travaux.

2°/ DONNE POUVOIR à Mme la Députée-maire pour engager toutes les démarches administratives et techniques pour la réalisation de ce projet.

5. MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE WILMOTTE

Approbation de l'avenant au Marché

Madame la Députée-maire expose au conseil que la SNC LAVALLIN a sollicité son mandataire, l'Agence WILMOTTE pour bloquer leur mission d'ingénierie sur le projet de la Papeterie (Mission de bureau d'études TCE - Tout corps d'Etat).

L'agence WILMOTTE a accordé le retrait de ce co-traitant et a proposé le Bureau d'Etudes INGEPOL de Limoges en substitution.

Madame la Députée-maire propose de signer l'avenant autorisant l'intégration du BET INGEPOL et les modifications financières en moins-value qu'engendre cette modification au contrat ainsi que la répartition des honoraires en fonction des avenants antérieurs.

A l'unanimité

AUTORISE Madame la Députée-maire, ou son représentant à engager toutes les démarches administratives concernant cet avenant.

6. GYMNASSE DE LA PEYRE

Consultation de bureaux d'études suite à la candidature retenue à l'appel à projets Région dans le cadre Réhabilitation Energétique Performante Des Bâtiments Publics.

Monsieur Jean-Pierre LAVAUD, Adjoint au Maire, rappelle que la Région a lancé un appel à projets « Réhabilitation énergétique performante des bâtiments publics » dans le cadre de l'Initiative pour la Croissance et l'Emploi de la Région Limousin.

Le Conseil Régional a récemment accusé réception de notre demande. Désormais, pour avancer sur ce projet, il est nécessaire de retenir un bureau d'études pour travailler sur un Avant Projet Sommaire, accompagné d'un diagnostic de performance énergétique.

Madame le Maire doit être autorisée à lancer la consultation des bureaux d'études et à signer le marché d'ingénierie à venir et tout autre document nécessaire à la réalisation de ces études.

A l'unanimité

1°/ AUTORISE Mme la Députée-maire, ou son représentant à lancer la consultation pour le choix d'un bureau d'études

2°/ MANDATE Mme la Députée-maire pour signer le marché d'ingénierie à venir, et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette étude

7.01- TERRASSES DU CHATEAU BECHARIE

Approbation de l'avant projet détaillé

Demande de subventions, avant consultation des entreprises

Mme la Députée-Maire rappelle le dossier de réaménagement des terrasses du château Bécharie présenté au Conseil Municipal du 25 mars 2013 et les demandes de subvention afférentes.

Dans la continuité de ce dossier, elle présente l'avant projet détaillé de ces travaux confirmant la pré-étude et précise que la consultation des entreprises aura lieu en septembre prochain afin de débiter les travaux en début d'année 2014 pour s'achever en 2015, durée totale de 15 mois.

La somme totale de ces aménagements s'établit maintenant conformément à l'avant projet détaillé avec honoraires de maîtrise d'œuvre et frais divers (publication appel d'offres et constat d'huissier) à la somme de 522 803,17 euros HT, décomposée comme suit :

- **2013–2014 Tranche ferme :**

2013 : Phase 1 – Terrasses 1 à 4

- reconstruction du mur de soutènement
 - reprise en sous œuvre de tous les ouvrages de maçonnerie
 - réfection des escaliers et garde-corps
 - aménagement des terrasses
- pour un montant de **207 461,54 € HT** y compris honoraires.

2014 : Phase 2 – Terrasse 5

- reconstruction du mur de soutènement
 - reprise en sous œuvre de tous les ouvrages de maçonnerie
 - réfection des escaliers et garde-corps
 - aménagement des terrasses
- pour un montant de **169 908,48 € HT** y compris honoraires.

• **2. 2015 Tranche conditionnelle :**

- reconstruction de la tour et de l'appentis
 - reconstruction des maçonneries
 - réfection totale de la charpente et toiture
- pour un montant de **145 433,15 € HT** y compris honoraires.

Mme la Députée-Maire précise que ces travaux peuvent bénéficier de l'aide de la DRAC à hauteur de 25 % et du Conseil Général de la Corrèze à hauteur de 53 % plafonnée à 60 000,00€.

Mme la Députée-Maire précise que les dossiers de subvention seront accompagnés par la demande de permis de construire obligatoire dans le cadre de bâtiment inscrit à l'inventaire des monuments historiques, comme le sont les terrasses du château Bécharie.

A L'UNANIMITE

1°/ APPROUVE l'avant-projet détaillé et le projet de consultation des entreprises concernant les travaux d'aménagement des terrasses du château Bécharie.

2°/ AUTORISE Mme la Députée-maire à lancer la consultation des entreprises et à signer tous les documents y afférent après obtention des différentes subventions sollicitées

3°/ SOLLICITE pour cette étude,

- l'attribution d'une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles spécifique au Château Bécharie, à hauteur de 25 %
- l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Général de la Corrèze, à hauteur de 53 % plafonnée à 60 000,00€

4°/ VOTE le plan de financement prévisionnel comme suit, en modification de celui de la délibération N°2013-2-22 du 25 mars 2013 :

Jardins et terrasses du Château Bécharie

- tranche ferme 2013-2014

2013 : Phase 1

Etat DRAC	51 865,39 €
Conseil Général	60 000,00 €
Fonds libres ou emprunt	95 596,15 €
Soit un total HT	207 461,54 €

2014 : Phase 2

Etat DRAC	42 477,12 €
Conseil Général	60 000,00 €
Fonds libres ou emprunt	67 431,36€
Soit un total HT	169 908,48 €

- Tranche conditionnelle 2014:

Etat DRAC	72 716,58 €
Conseil Général	36 358,29 €
Fonds libres ou emprunt	36 358,28 €
Soit un total HT	145 433,15 €

5°/ **PRECISE** qu'une mise en concurrence pour choix des entreprises sera effectuée par lots.

6°/ **MANDATE** Mme la Députée-maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

7.02- TERRASSES DU CHATEAU BECHARIE

Approbation de l'avant-projet détaillé

Demande de subventions, avant consultation des entreprises

Mme la Députée-maire rappelle que la Ville d'Uzerche a un patrimoine bâti et paysager très important, la Vézère étant site classé (arrêté du 31 octobre 1931), et dix monuments étant inscrits ou classés à l'inventaire. Cette richesse patrimoniale a permis, après de nombreux travaux d'aménagements, de bénéficier du label des « Cent plus beaux détours de France ». Toutefois, les différents bâtis qui font la force architecturale de la Ville sont souvent propriétés communales, nécessitant de multiples dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Aujourd'hui, Mme Dessus propose d'investir dans les terrasses-jardin de la maison Barachaude, dit Château Bécharie. Ce monument est fermé au public depuis plusieurs dizaines d'années. Si les travaux de confortation du bâti ont été entrepris entre 2002 et 2005, sans permettre

une ouverture au public, mais pour sauver le bâti, il n'en est pas de même pour les terrasses, remparts, tour, de cette porte d'entrée de la ville ancienne, puisque l'objectif de la municipalité consiste à rénover ces lieux extérieurs, afin de pouvoir les ouvrir au public.

Mme DESSUS rappelle que ce chantier est relativement important financièrement pour une commune comme Uzerche, puisqu'il est d'un montant de 522.803,17€ HT (y compris frais honoraires de maîtrise d'œuvre et frais divers de publication appel d'offres et constat d'huissier) selon l'avant-projet détaillé. Ce document confirme la pré-étude et précise que la consultation des entreprises aurait lieu en septembre prochain afin de débiter les travaux en début d'année 2014 pour s'achever en 2015, durée totale de 15 mois.

De fait, après avoir sollicité des subventions auprès de la DRAC et du Conseil Général de la Corrèze, Mme DESSUS propose de solliciter une subvention exceptionnelle au Ministère de l'intérieur, au titre du chapitre 67-51.

Mme la Députée-Maire précise que les dossiers de subvention seront accompagnés par la demande de permis de construire obligatoire dans le cadre de bâtiment inscrit à l'inventaire des monuments historiques, comme le sont les terrasses du château Bécharie, et présente le dossier d'avant-projet détaillé remis par ce cabinet qui consiste à réaliser les travaux en deux tranches :

1. **2013 Tranche ferme** : - reconstruction du mur de soutènement
- reprise en sous œuvre de tous les ouvrages de maçonnerie
- réfection des escaliers et garde-corps
- aménagement des terrasses
pour un montant de 377 370,02 € HT y compris honoraires.
2. **2014 Tranche conditionnelle** : - reconstruction de la tour et de l'appentis
- reconstruction des maçonneries
- réfection totale de la charpente et toiture
pour un montant de 145 433,15 € HT y compris honoraires.

A l'unanimité

1°/ APPROUVE l'avant-projet détaillé et le projet de consultation des entreprises concernant les travaux d'aménagement des terrasses du château Bécharie.

2°/ AUTORISE Mme la Députée-maire à lancer la consultation des entreprises et à signer tous les documents y afférent après obtention des différentes subventions sollicitées

3°/ SOLLICITE pour cette étude, l'attribution d'une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles spécifique au Château Bécharie, à hauteur de 50 %
l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Général de la Corrèze, à hauteur de 25 %
l'attribution d'une subvention exceptionnelle du Ministère de l'Intérieur (chapitre 67-51)

4°/ VOTE le plan de financement prévisionnel comme suit :

- Jardins et terrasses du Château Bécharie – tranche ferme 2013

Etat DRAC	188 685,01 €
-----------	--------------

Conseil Général	94 432,51 €
Subvention exceptionnelle chapitre 67-51	3 500,00 €
Fonds libres ou emprunt	90 812,50 €
Soit un total HT	377 370,02 €

- Tranche conditionnelle 2014 :

Etat DRAC	72 716,58 €
Conseil Général	36 358,29 €
Fonds libres ou emprunt	36 358,28 €
Soit un total HT	145 433,15 €

5°/ PRECISE qu'une mise en concurrence pour choix des entreprises sera effectuée par lots.

6°/ MANDATE Mme la Députée-maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

8 - ABBATIALE SAINT PIERRE

Approbation du cahier des charges de la consultation des Architectes en vu d'une étude de maîtrise d'œuvre.

Approbation des demandes de subvention auprès de la DRAC et du Conseil Général.

Jean-Paul GRADOR, Adjoint au Maire, expose le projet de programme de travaux pluriannuel de restauration des structures, couvertures et maçonneries concernant l'abbatiale Saint Pierre.

Pour cela, une étude de diagnostic complet du bâtiment et l'établissement d'un programme pluriannuel de travaux nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet doivent être réalisés par un architecte en chef des monuments historiques.

Il y a donc lieu de consulter ces architectes suivant un cahier des charges établi par les services techniques en coordination avec les services de l'Etat (DRAC et ABF).

M. Jean-Paul GRADOR présente le dossier de consultation des architectes en vu d'une mission de maîtrise d'œuvre portant sur un diagnostic complet du bâtiment, l'élaboration du programme de travaux et informe le Conseil Municipal de l'estimation financière de cette étude à 50 000,00 € HT, précisant les aides pouvant être sollicitées :

- Etat (DRAC) à 50%
- Conseil Général à 25%

A l'unanimité

1°/ ACCEPTE le cahier des charges de l'étude de maîtrise d'œuvre en vue de la consultation des architectes en chef des monuments historiques.

2°/ SOLLICITE pour cette étude l'attribution d'une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, à hauteur de 50 %, l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Général de la Corrèze, à hauteur de 25 %

3°/ VOTE le plan de financement prévisionnel comme suit :

- Restauration de l'abbatiale St Pierre – Maîtrise d'oeuvre

Etat DRAC	25 000,00 €
Conseil Général	12 500,00 €
Fonds libres ou emprunt	12 500,00 €
Soit un total HT	50 000,00 €

4°/ MANDATE Mme la Députée-maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

9 - ANCIEN COLLEGE DE FILLES

Réalisation d'une étude de diagnostic thermique sur plusieurs bâtiments et approbation des dossiers de demande de subvention (ADEME, Conseil Régional et Conseil Général)

M. Jean-Paul GRADOR, Adjoint au Maire, expose au Conseil Municipal le projet d'étude de diagnostic thermique portant sur l'ancien collège de filles, la maison Eyssartier et les bâtiments annexes situés parking Combet afin de connaître les travaux à envisager en vue d'économies d'énergies sur l'ensemble de ces bâtiments.

Il présente donc le principe de consultation de différents bureaux d'études pour réaliser ce diagnostic préconisant les travaux à réaliser.

Cette étude, estimée à 6 000,00 € HT peut être aidée par l'ADEME à hauteur de 50% et le Conseil Général à hauteur de 25%.

A l'unanimité

1°/ ACCEPTE de réaliser une étude de diagnostic thermique sur les bâtiments de l'ancien collège de filles, maison Eyssartier et annexes.

2°/ SOLLICITE pour cette étude,

- l'attribution d'une subvention auprès de l'ADEME, à hauteur de 50 %
- l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Général de la Corrèze, à hauteur de 25 %

3°/ VOTE le plan de financement prévisionnel comme suit :

- Ancien collège de filles – Diagnostic thermique

ADEME	3 000,00 €
Conseil Général	1 500,00 €
Fonds libres ou emprunt	1 500,00 €
Soit un total HT	6 000,00 €

4°/ MANDATE Mme la Députée-maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

10 - DEMANDE DE SUBVENTION FONDS SOCIAUX EUROPEENS

Approbation du plan de financement

Madame la Députée-maire rappelle qu'une demande de subvention européenne au titre du FSE (Fonds sociaux européens) a été sollicitée pour couvrir 50% des charges et salaires du poste de Gilles ESTRADÉ.

Cette demande de subvention a été accordée et porte sur la période rétroactive de Juin 2012 à Juin 2013 et la période de Juin 2013 à Juin 2014.

Elle propose de déposer les justificatifs correspondants à cette demande accompagnés du plan de financement du poste pour pouvoir prétendre dès Septembre 2013 au versement des aides de la première année s'élevant à 27 000 €.

A l'unanimité

AUTORISE Mme la Députée-maire, ou son représentant à déposer tous les justificatifs relatifs aux demandes de versement des aides FSE au titre de 2012 et 2013.

11. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TERRAIN POUR PATURE

Approbation de la convention

Monsieur Jean-Pierre LAVAUD, Adjoint au Maire, explique qu'afin d'entretenir une partie du terrain cadastré AK 32, il est proposé d'y faire pâturer des animaux. Il rappelle l'intérêt du pâturage pour l'entretien des espaces. Il propose de mettre à disposition gracieusement une partie de la parcelle à Monsieur Jean-François COTTRANT. Ce dernier fera pâturer des équidés sur le terrain.

Monsieur Jean-Pierre LAVAUD propose d'approuver une convention annuelle de mise à disposition gratuite d'une partie de la parcelle.

A la majorité absolue, 1 abstention (M. Roger FAGES)

1°) **APPROUVE** le principe de souscrire avec Monsieur Jean-François COTTRANT une convention de mise à disposition à titre gratuit d'une partie de la parcelle AK32 pour y faire pâturer des équidés.

2°) **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention au nom de la Ville d'UZERCHE.

12 - BATIMENT ATELIER

Approbatons du montant du loyer et du bail d'INSERXO

Madame Sophie DESSUS, Députée-Maire, rappelle au Conseil Municipal que des bureaux sont disponibles à la location au bâtiment atelier sur le site de la Papeterie.

Elle indique que l'entreprise d'insertion INSERXO souhaite louer à compter du 1^{er} juillet 2013 un bureau et une pièce à usage de vestiaire dans le bâtiment atelier.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le prix du loyer et des charges, puis de l'autoriser à signer le bail.

À l'unanimité

1°/ AUTORISE Mme la Députée-Maire à signer un bail au bâtiment atelier sur le site de la papeterie avec l'entreprise INSERXO à compter du 1^{er} juillet 2013.

2°/ FIXE un loyer mensuel de 320 € auquel s'ajoute 80 € de charges mensuelles forfaitaires.

3°/ PRECISE que Mme la Députée-maire, ou son représentant, est autorisée à signer tous les actes relatifs aux démarches afférentes à ce dossier

13. CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN

ZAC Les Pâturaux

Madame la Députée-maire explique que Monsieur GAUTHEROT a une proposition d'achat de son bâtiment situé sur la ZA de Beausoleil par la société NATURWOOD.

Cette société souhaite acquérir ce bâtiment rapidement, celui-ci étant situé entre leur bâtiment et une parcelle acquise également par Naturwood.

Monsieur GAUTHEROT souhaite acquérir une parcelle sur la zone des Pâturaux d'environ 2500 m² pour un bâtiment d'environ 400 m². Compte tenu de l'urgence de cette affaire, elle propose de signer une promesse de vente avec Christophe GAUTHEROT pour geler une emprise d'environ 2500 m² en fonction du plan ci-joint.

Cette promesse permettra à Monsieur GAUTHEROT d'afficher à NATURWOOD son souhait de bien vouloir partir de Beausoleil et leur vendre ainsi son bâtiment.

A l'unanimité

1°/ AUTORISE Mme la Députée-maire, ou son représentant à signer la promesse de vente avec M. GAUTHEROT

2°/ DONNE POUVOIR à Mme la Députée-maire pour engager toutes les démarches administratives pour l'aboutissement de cette vente.

14. RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU

Adoption des rapports technique et financier présentés par La Lyonnaise des Eaux - Exercice 2012

M. Jean-Pierre LAVAUD, adjoint au Maire, porte à la connaissance de l'Assemblée les rapports annuels sur le fonctionnement du Service Public de l'Eau afférents à l'année 2012 dressés

par la Lyonnaise des Eaux, conformément à l'article 73 de la loi du 2 février 1995 dite Loi Barnier et au décret n° 95.635 du 6 mai 1995, ainsi que le compte-rendu financier de l'exercice 2012, conformément aux dispositions de la loi du 8 février 1995 dite loi Mazeaud.

À l'unanimité

1°/ VOTE le compte-rendu financier de l'exercice 2012, ci-annexé, dressé par la Lyonnaise des Eaux.

2°/ PREND ACTE des rapports annuels sur le fonctionnement du Service Public de l'Eau afférents à l'année 2012, ci-annexés, dressés par la Lyonnaise des Eaux.

15. RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Adoption des rapports technique et financier présentés par La Lyonnaise des Eaux - Exercice 2012

M. Jean-Pierre LAVAUD, adjoint au Maire, porte à la connaissance de l'Assemblée les rapports annuels sur le fonctionnement du Service Public de l'Assainissement afférents à l'année 2012 dressés par la Lyonnaise des Eaux, conformément à l'article 73 de la loi du 2 février 1995 dite Loi Barnier et au décret n° 95.635 du 6 mai 1995, ainsi que le compte-rendu financier de l'exercice 2012, conformément aux dispositions de la loi du 8 février 1995 dite loi Mazeaud.

À l'unanimité

1°/ VOTE le compte-rendu financier de l'exercice 2012, ci-annexé, dressé par la Lyonnaise des Eaux.

2°/ PREND ACTE des rapports annuels sur le fonctionnement du Service Public de l'Assainissement afférents à l'année 2012, ci-annexés, dressés par la Lyonnaise des Eaux.

16. VOTE DE VIREMENTS DE CREDITS

Budget Principal de la Commune

Décision modificative n° 1

Madame Catherine CHAMBRAS, adjoint au maire, indique à ses collègues que la Ville propose d'inscrire de nouvelles dépenses ou des recettes

DESIGNATION DES ARTICLES		CREDITS SUPPLEMENTAIRES A VOTER	
		Dépenses	Recettes
Articles	Intitulés		
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>			
1328 – 320	Autres – Opération Mise en lumière monumentale		+ 21 847,92
1321 – 322	Etat – Opération Papeterie		+ 332 691,60
1322 – 322	Région – Opération Papeterie		- 159 000,00
1323 – 322	Département – Opération Papeterie		- 403 000,00
1318 – 325	Autres – Opération Ancienne gendarmerie RHQ		+ 12 000,00

1323 – 325	Département – Opération Ancienne gendarmerie RHQ		- 60 000,00
1328 – 325	Autres – Opération Ancienne gendarmerie RHQ		+ 212 285,42
2313 – 325	Constructions – Opération Ancienne gendarmerie RHQ	+ 384 000,00	
10222	FCTVA		+ 225,59
10223	TLE		+ 201,00
165	Dépôts et Cautionnements		+ 3 366,03
1641	Emprunt		+ 423 383,04
		TOTAUX	384 000,00
			384 000,00

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de Madame CHAMBRAS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Budget Communal,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A l'unanimité,

- **VOTE**

16.02 FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Autorisation donnée à Madame Le Maire de souscrire un prêt multi période auprès de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin

Madame Catherine CHAMBRAS rappelle que l'Assemblée a approuvé de nombreux investissements lors du budget primitif. Diverses opérations ont débuté.

L'adjointe aux finances propose de souscrire un emprunt pour un montant de 1.500.000 €, sur une période de 15 ans. Les sept premières années sont souscrites à un taux FIXE de 2,75%, et la seconde période sera souscrite, soit au taux fixe qui aura valeur à l'époque, soit sur la base d'un taux variable référencé.

Mme CHAMBRAS demande à l'assemblée d'autoriser Mme le Maire à signer les documents afférents à ce contrat.

À l'unanimité

17. SUBVENTION FÊTE DE LA MUSIQUE FOYER CULTUREL ET SPORTIF

Mme Marie-Françoise FLAGEOLET, Adjointe au Maire expose à l'Assemblée que l'association du Foyer Culturel et Sportif d'Uzerche a un projet d'organiser un événement lors de la Fête de la Musique, le 21 juin 2013.

Chaque année la municipalité participe à l'organisation de Fête de la Musique par la prise en charge direct de frais artistiques à hauteur de 1 500 €. Cette année l'association souhaite inviter une formation musicale plus onéreuse en assumant le surplus de coût.

Afin de réaliser le projet, le président du Foyer Culturel et Sportif d'Uzerche sollicite une subvention communale de 1500 €, subvention qui se substitue à la prise en charge direct de frais artistiques.

A l'unanimité

1°) VOTE l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1500,00 euros au profit de l'association du Foyer Culturel et Sportif d'Uzerche.

2°) DIT que les dépenses en résultant seront imputées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice correspondant.

18. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Approbation d'une subvention au profit de l'association « Pétanque Uzerchoise »

Mme Marie-Françoise FLAGEOLET, Adjointe au Maire, rappelle au conseil municipal les efforts importants faits par la municipalité pour :

- créer divers jeux de boules de pétanques à Uzerche (pour un coût de 75.000 €)
- entretenir ces espaces publics, notamment en les désherbant ou parfois en les ratissant,
- et aider l'association à avoir un petit local à disposition, avec eau et électricité.

Ces investissements et le coût annuel de fonctionnement supportés par le budget municipal, conduit les élus à ne pas verser de subvention annuelle à cette association, qui perçoit par ailleurs d'autres recettes issues de ses activités.

Toutefois, lors de la dernière assemblée de cette association, le Président a fait état de divers dysfonctionnements qui ont généré un sérieux manque de recettes, et de fait, ont déséquilibré le budget de l'association, au point de la mettre en péril.

Pour que cette association puisse poursuivre ses activités, Mme FLAGEOLET propose d'aider exceptionnellement cette structure à se reconstituer une ligne de trésorerie, en lui versant 500 euros de subvention exceptionnelle.

A l'unanimité

1°/ VOTE l'attribution, au titre de **l'année 2013**, d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement au profit de l'association La Pétanque Uzerchoise d'un montant de 500,00 €

2°/ DIT que les dépenses en résultant seront imputées sur le crédit inscrit au budget de l'exercice 2013 -article 6574.

19 - CINEMA LOUIS

Madame Marie-Françoise FLAGEOLET, Adjointe au Maire, indique, comme chaque année, la nécessité de prévoir une tarification spécifique, qui sera appliquée à la prochaine fête du cinéma qui se déroulera en juin 2013.

Plusieurs séances ont lieu sur cette période, avec des films différents, aussi à cette occasion, le Cinéma peut proposer un tarif unique, plus exactement le tarif groupe de 4,00 euros hors majoration pour les films en 3D.

Elle invite l'assemblée à approuver cette délibération.

A L'UNANIMITE

1°) APPROUVE l'offre promotionnelle au Cinéma « Louis Jovet » d'Uzerche, qui se déroulera en juin 2013, consistant à proposer sur cette période, plusieurs séances et différents films, au tarif groupe, à savoir 4,00 euros par séance et par personne hors majoration pour les films en 3D.

2°/ DIT que les recettes en résultant seront imputées sur le crédit inscrit au Budget annexe du **CINEMA « LOUIS JOUVET »** de l'exercice correspondant - article 7062-

II – QUESTIONS DIVERSES

- Banderole pour les otages
- Gens du voyage

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10

**Le Secrétaire,
Guy LONGEQUEUE**